

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AVRIL 2026**

Présents : AMBROSI Sabine, BARALE Eric, BARBIER Isabelle, DEJOUY André, DELAVIER FABRON Alexandra, FABRON Colette, FOUQUES Bertrand, FULCONIS Nicolas, GUIRAN Jean Charles, LOMBARD Isabelle, RAPUC Jean Paul, TRACCO Fabien
Pouvoirs : CARANTA Jessy à LOMBARD Isabelle, CERAGIOLI Geneviève à FULCONIS Nicolas, FOGOLA Eric à BARBIER Isabelle.

Quorum : 8

Membres présents : 12

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h01

Madame Sabine AMBROSI a été désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus par voie postale et par courrier électronique le 8 avril 2026.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2026
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026
- Comptes de gestion 2025
- Compte administratif 2025 Budget Général
- Compte administratif 2025 Budget Services Annexes Station d'Auron
- Compte administratif 2025 Budget Service Transport
- Budget primitif du Budget Général 2026
- Budget primitif du Budget Services annexes Station d'Auron 2026
- Budget primitif du Budget Service Transport 2026
- Vote des taux de fiscalité locale 2026
- Subvention budget transport
- Subvention budget CCAS
- Subvention budget services annexes Station d'Auron
- Subventions aux associations
- Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Indemnités de fonctions des élus
- Majoration des indemnités des élus
- Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Mise en place du plan de formation triennal de formation (années 2026-2027-2028)
- Constitution de la commission communale des impôts directs
- Constitution de la commission de délégation de service public
- Constitution de la commission d'appel d'offres
- Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS
- Désignation des membres du CCAS
- SMSM désignation des représentants au titre de la compétence piscine
- SEMCM désignation des représentants

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21.04.2026

- SEM Mercantour développement désignation des représentants
- SIVU de la Bonette Restefond désignation des délégués
- Syndicat Mixte Conservatoire départemental de musique désignation des délégués
- Conseil de surveillance de l'hôpital Saint Maur désignation des représentants
- Collège Jean Franco désignation des représentants
- Communes forestières des Alpes Maritimes désignation des représentants
- SICITAM désignation des représentants
- Comité National d'Action Sociale (CNAS) désignation des représentants
- Communes Pastorales de la Région Sud PACA désignation des représentants
- CDG06 désignation des représentants
- Adhésion à la mission Référent Handicap du CDG06
- Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de sécurité civile
- Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense
- Partenariat Mathéo BOURGOIS

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 20 février 2026

Approuvé à l'unanimité des membres

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 21 mars 2026

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 7- Compte administratif - Budget général

Mme Le Maire ne participe pas aux votes et sort de la salle avant la présentation.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2025 du Budget général.

Approuvé à la majorité des membres (Pour 14)

Délibération 8- Compte de gestion - Budget général et budgets annexes

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2025 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 9- Compte administratif – Services annexes de la Station d'Auron

Mme Le Maire ne participe pas aux votes et sort de la salle avant la présentation.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2025 des Services annexes de la Station d'Auron

Approuvé à la majorité des membres (Pour 14)

Délibération 10- Compte administratif – Service Transport

Mme Le Maire ne participe pas aux votes et sort de la salle avant la présentation.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2025 du Service Transport.

Approuvé à la majorité des membres (Pour 14)

Délibération 11- Budget primitif 2026 – Budget général

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2026 du budget général de la commune, comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 10 616 054.76 €
- Recettes de fonctionnement : 10 616 054.76 €
- Dépenses d'investissement : 10 589 174.04 €
- Recettes d'investissement : 10 589 174.04 €

Approuvé à l'unanimité des membres

M. André DEJOUY demande des explications sur le poste 6061 : Fourniture non stockable, sur le poste 6414 : Indemnités et avantages divers ainsi que sur le budget pour la réfection des plages et bassins de la piscine.

Conformément au règlement intérieur, les réponses seront proposées par Le Maire lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Délibération 12- Budget primitif 2026 – Services annexes de la Station d'Auron

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2026 des services annexes de la station d'Auron, comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 419 500 €
- Recettes de fonctionnement : 419 500 €

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 13 - Budget primitif 2026 – Service Transport

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2026 du service transport, comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 26 000 €
- Recettes de fonctionnement : 26 000 €

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 14 - Vote des taux de fiscalité locale 2026

Le conseil municipal décide de maintenir les taux en vigueur pour l'année 2026 :

Taxe sur le Foncier Bâti : 26.22%

Taxe sur le Foncier non Bâti : 33.08%

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 18.74% avec majoration de 50% selon la délibération du conseil municipal du 21/09/2023

Approuvé à la majorité des membres (pour 12 – abstention : 3)

Délibération 15 - Subvention budget Transport

Le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 17 730.69 € du budget général (code 11100) vers le budget Transport (code 11101) afin de répondre aux dépenses pour l'exercice 2026.

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 16 - Subvention d'équilibre au budget CCAS

Le conseil municipal décide de verser une subvention d'équilibre au budget du CCAS d'un montant de 36 210 € du budget général (code 11100) vers le budget CCAS (code 11102) afin de répondre aux dépenses pour l'exercice 2026.

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 17 - Subvention d'équilibre au budget services annexes

Le conseil municipal décide de verser une subvention d'équilibre au budget annexe des services annexes d'un montant de 235 600 € du budget général (code 11100) vers le budget des services annexes (code 213 01) afin de répondre aux dépenses pour l'exercice 2026.

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 18 - Subventions aux Associations

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes de La Blache : 2 500 €
- Association Les chats du Mercantour : 1 000 €
- Association GV Tinée : 1 000 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de St Etienne de Tinée : 1 500 €

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 19-2 - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal adopte le règlement intérieur relatif à ses modalités de fonctionnement annexé à la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité des membres

M. André DEJOUY demande des précisions relatives aux modalités des questions orales.

Délibération 20 - Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux

Le conseil municipal adopte les indemnités selon les modalités suivantes :

- L'indemnité de fonction du maire est fixée à 51.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 18.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 13.28 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 13.28 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 4ème adjoint est égale à 13.28 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 5ème adjoint est égale à 13.28 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Il sera attribué une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués par arrêté, en application de l'article L. 2123-24-1 alinéa II du CGCT et ce dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale. Le taux de cette indemnité sera de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027).

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 21 - Majoration des indemnités des élus

Le conseil municipal approuve les majorations suivantes :

Maire et Adjoints :

- 15% en qualité d'ancien chef-lieu de canton
- 50 % commune classée station de tourisme

Et le tableau récapitulatif des indemnités :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Majoration éventuelle	Total en %
		Selon le cas : Canton : 15 % Station touristique : 50%	
Colette FABRON	51.6 %	+33.54 %	85.14 %

1 ^{er} adjoint : Jean-Paul RAPUC	18.25	9.92	28.17
2 ^{ème} adjoint : Isabelle LOMBARD	13.28	8.64	21.92
3 ^{ème} adjoint : Eric BARALE	13.28	8.64	21.92

4 ^{ème} adjoint : Isabelle BARBIER	13.28	8.64	21.92
5 ^{ème} adjoint : Bertrand FOUQUES	13.28	8.64	21.92
Total =	80.87	54.01	134.90

Approuvé à la majorité des membres (pour 12 – abstention : 3)

M. Nicolas FULCONIS demande des précisions sur les montants des indemnités.

Madame le Maire et les Adjointes n'ont pas souhaité augmenter leur indemnité de fonctions. Seule l'assiette des élus bénéficiaires a été élargie en permettant aux conseillers municipaux délégués de percevoir eux aussi une indemnité compte tenu de leurs délégations de fonctions.

Délibération 22 - Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le conseil municipal décide de retirer la délibération n° 588 du 12 décembre 2025, de modifier le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012, du budget

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 23 - Mise en place du plan de formation triennal de formation (années 2026-2027-2028)

Le conseil municipal approuve le Plan de formation triennal 2026-2028 validé par le Comité Social Territorial

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 24 - Constitution de la commission communale des impôts directs

Le conseil municipal désigne les personnes suivantes après s'être assuré :

D'une part, que chacune d'elle

- soit de nationalité française,
- soit âgée de vingt-cinq ans au moins,
- qu'elle jouit de ses droits civils,
- soit inscrite à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la Commune,
- soit familiarisée avec les circonstances locales et possède des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

D'autre part, que les personnes respectivement imposées aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

Commissaires titulaires proposés :

- Eric BARALE
- Bertrand FOUQUES
- Nicolas FULCONIS
- Noëlle TESSON
- Solange FABRE
- Simone PESTELLE
- Georges BRUN
- Robert PIAZZOTTO
- Alain OLIVA
- Isabelle LOMBARD
- Elisabeth FOGOLA
- Jessy CARANTA

Commissaires suppléants proposés :

- Jean Paul RAPUC
- Fabien TRACCO
- Isabelle BARBIER
- André DEJOUY
- Françoise PAYAN
- Jean Louis DONADEY
- Roger LEMOUTON
- Eric FOGOLA
- Alexandra DELAVIER FABRON
- Jean Charles GUIRAN
- Sabine AMBROSI
- Serge FULCONIS

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 25 - Constitution de la commission de délégation de service public

Le conseil municipal désigne :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| en qualité de membres titulaires. | en qualité de membres suppléants. |
| - Eric BARALE | - Isabelle LOMBARD |
| - Bertrand FOUQUES | - Eric FOGOLA |
| - Geneviève CERAGIOLI | - Nicolas FULCONIS |

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 26 - Constitution de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal désigne :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| en qualité de membres titulaires. | en qualité de membres suppléants. |
| - Eric BARALE | - Jean Paul RAPUC |
| - Bertrand FOUQUES | - Isabelle LOMBARD |
| - André DEJOUY | - Nicolas FULCONIS |

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 27 - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Le conseil municipal décide de fixer à 10 (dix) le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 28 - Désignation des membres du CCAS

Le conseil municipal désigne en qualité de membre de CCAS :

- Isabelle LOMBARD
- Jessy CARANTA
- Sabine AMBROSI
- Alexandra DELAVIER FABRON
- Nicolas FULCONIS

Et donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 29 - Syndicat mixte des stations du Mercantour- Désignation des représentants du conseil municipal au titre de la compétence piscine d'Auron

Le conseil municipal désigne les délégués suivants :

Eric FOGOLA, titulaire, Isabelle LOMBARD suppléante pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte des Stations du Mercantour, au titre de la compétence piscine d'Auron.

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 30-1 - S.E.M.CM - Désignation des représentants du conseil municipal

Le conseil municipal constate les candidatures de Jean Paul RAPUC, Eric BARALE, Isabelle BARBIER, Bertrand FOUQUES, Jean Charles GUIRAN, et Nicolas FULCONIS.

Ont obtenu :

- Jean Paul RAPUC : 12 voix pour
- Eric BARALE : 12 voix pour
- Isabelle BARBIER : 12 voix pour
- Bertrand FOUQUES : 12 voix pour
- Jean Charles GUIRAN : 12 voix pour
- Nicolas FULCONIS : 3 voix pour

Le conseil municipal désigne en qualité de délégués :

- Jean Paul RAPUC
- Eric BARALE

- Isabelle BARBIER
- Bertrand FOUQUES
- Jean Charles GUIRAN

Approuvé à la majorité des membres

Délibération 31 - Société d'Economie Mixte Mercantour Développement - Désignation du représentant du conseil municipal

Le conseil municipal constate les candidatures de Mme Colette FABRON et de M. Nicolas FULCONIS.

Ont obtenu :

- Colette FABRON : 12 voix pour
- Nicolas FULCONIS : 3 voix pour

Le conseil municipal désigne Mme Colette FABRON comme représentante de la commune auprès de la SEM « Mercantour Développement »,

Approuvé à la majorité des membres

Délibération 32 - SIVU de la Bonette - Désignation des délégués

Le conseil municipal constate les candidatures de Colette FABRON, Jean Charles GUIRAN et de André DEJOUY en qualités de titulaires et Isabelle BARBIER et Éric BARALE en qualité de suppléants

Ont obtenu :

- Colette FABRON : 12 voix pour
- Jean Charles GUIRAN : 12 voix pour
- André DEJOUY : 3 voix pour
- Isabelle BARBIER : 12 voix pour
- Éric BARALE : 12 voix pour

Le conseil municipal désigne les délégués comme suit :

Délégués titulaires :

Colette FABRON

Jean Charles GUIRAN

Délégués suppléants :

Isabelle BARBIER

Éric BARALE

Approuvé à la majorité des membres

Délibération 33 - Syndicat Mixte Conservatoire Des Alpes Maritimes - Désignation des délégués

Le conseil municipal désigne les délégués comme suit :

Déléguée titulaire : Isabelle LOMBARD

Délégué suppléant : André DEJOUY

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 34 - Conseil de surveillance hôpital st Maur - Désignation des représentants du conseil municipal

Le conseil municipal désigne Jean Charles GUIRAN et Jessy CARANTA comme représentants du conseil municipal au sein du conseil de surveillance de l'hôpital local de SAINT ÉTIENNE DE TINEE.

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 35 - Conseil d'administration du Collège Jean Franco - Représentants de la commune

Le conseil municipal désigne Isabelle LOMBARD membre titulaire et Jessy CARANTA membre suppléante, comme représentantes du conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège Jean Franco de SAINT ÉTIENNE DE TINEE.

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 36 - Association des Communes Forestières - Désignation des représentants au sein du conseil municipal

Le conseil municipal désigne les délégués comme suit :

Délégué titulaire :	Délégué suppléant :
Jean Paul RAPUC	Eric BARALE

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 37 - Sictiam - Désignation des délégués

Le conseil municipal désigne les délégués comme suit :

Délégué titulaire :	Déleguée suppléante :
Bertrand FOUQUES	Sabine AMBROSI

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 38 - Comité national d'action sociale désignation d'un délégué élu

Le conseil municipal accepte la candidature de Jessy CARANTA pour être déléguée Éluée.

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 39 - Association des communes pastorales de la région sud P.A.C.A. - Approbation des statuts Renouvellement de l'adhésion de la Commune

Le conseil municipal approuve les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD PACA, accepte le renouvellement de l'adhésion de la commune de ST ETIENNE DE TINEE à l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et désigne Madame Le Maire Colette FABRON comme déléguée titulaire pour la commune de ST ETIENNE DE TINEE auprès de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et M. Jean Paul RAPUC, 1er adjoint, comme délégué suppléant

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 40 - CDG 06 - Désignation d'un délégué

Le conseil municipal désigne Bertrand FOUQUES comme délégué de la commune auprès du Centre de Gestion des Alpes Maritimes.

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 41 - Adhésion à la mission référent handicap proposée par le cdg06

Le conseil municipal décide d'adhérer à la mission Référent Handicap du CDG06 selon les modalités en vigueur ou à venir, d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 et aux budgets suivants, d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à cette mission ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 42 - Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de sécurité civile

Le conseil municipal désigne Eric BARALE en qualité de référent du conseil municipal à la sécurité civile

Approuvé à l'unanimité des membres

Délibération 43 - Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense
Le conseil municipal constate les candidatures de M. Eric BARALE et de M. André DEJOUY.

Ont obtenu :

- Eric BARALE : 12 voix pour
- André DEJOUY : 3 voix pour

Le conseil municipal désigne Eric BARALE en qualité de délégué du conseil municipal à la défense.

Approuvé à la majorité des membres

M. André DEJOUY fait remarquer que les drapeaux de la mairie ne sont pas dans la bonne position.

Délibération 44 - Partenariat Mathéo Bourgois

Le conseil municipal décide d'attribuer une aide financière de 1000 € à Monsieur Mathéo BOURGOIS et autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

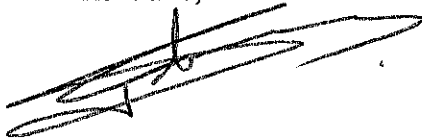
Approuvé à l'unanimité des membres

Questions diverses

M. Nicolas FULCONIS demande la possibilité de consulter les documents concernant la construction du commerce de montagne. Accord de Madame Le Maire.

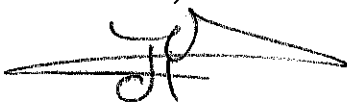
Fin de séance à 19h15

Le Maire,



Colette FABRON

Le 1^{er} adjoint



Jean Paul RAPUC



La Secrétaire de séance

Sabine AMBROSI

